

Compte rendu de séance

Séance du 4 Juin 2021

L'an 2021 et le 4 Juin à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, MAIRIE sous la présidence de CHEVREAU Kristell Maire

Présents : Mmes : CHEVREAU Kristell, FAYE Sigrid, HAIE Marie-José, SUBLEMONTIER Stéphanie, MM : GILLAIZEAU Manuel, KIRCHHOFF Jean-Paul, PATRON Ludovic, PEGARD Jean-Jacques, THORAVAL Pascal

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 9
- Présents : 7

Date de la convocation : 28/05/2021

Date d'affichage : 28/05/2021

A été nommé(e) secrétaire : Mr GILLAIZEAU Manuel

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- COMPETENCE MOBILITE
- ADHESION PARC REGIONAL DU PERCHE
- ACHAT MATERIEL INFORMATIQUE ELUS
- DEMANDE DE SUBVENTION APEPF (association des parents d'élèves)

COMPETENCE MOBILITE réf : 1/2021-06-04

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 Décembre 2019 d'orientations des mobilités, dite loi LOM, et notamment son article 8,

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er Avril, et notamment son article 9-III,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-17 et L.5211-5,

Vu le code des transports, et notamment ses articles L.1231-1 et L.3111-5,

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi d'orientation des mobilités vise à une refonte de l'organisation de la mobilité, notamment en supprimant les "zones blanches" et en faisant en sorte que l'ensemble du territoire national soit couvert par les autorités organisatrices de la mobilité (AOM).

La loi donne jusqu'au 31 Mars 2021 aux Communautés de Communes pour décider de prendre cette compétence, avec approbation par les Conseils municipaux dans les trois

mois, conformément aux règles de droit commun de transfert de compétence.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

ADHESION AU PARC REGIONALE DU PERCHE réf : 2/2021.06.04

Madame Le Maire nous informe que à la suite de la réunion avec le Directeur du Parc Régional du Perche, notre demande avait été rejeté pour intégrer le parc.

Nous avons obtenu de faire partie de la nouvelle étude pour nous y intégrer, mais sans doute pas avant une dizaine d'années.

En attendant de nouvelles informations, aucun vote ne sera pris sur ce sujet.

A l'unanimité (pour : 0 contre : 0 abstentions : 0)

ACHAT MATERIEL INFORMATIQUE ELUS réf : 3/2021.06.04

Après avoir reçu plusieurs devis pour le renouvellement du matériel informatique de la Mairie,

Le devis de XTREMPRO a été retenu pour une valeur de 1 706,00 €

En première partie nous effectuerons l'achat de l'ordinateur portable, pour la Mairie et les déplacements (réunions, formations et visio conférences...) en extérieur.

En fin d'année après le retour de Madame FARIA de son congé maternité, nous finaliserons cet achat avec l'ordinateur du poste de secrétaire.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

DEMANDE DE SUBVENTION APEPF (association des parents d'élèves) réf : 4/2021.06.04

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'elle a reçu une demande de subvention de la part de l'APEPF, association des parents d'élèves des écoles de La Framboisière et La Puisaye.

Un projet éducatif va être présenté à l'inspecteur académique sur le thème "équestre".

Cette activité va permettre à l'enfant de développer une certaine autonomie, une gestion de son corps mais aussi de l'animal. L'enfant se rapproche de son environnement extérieur, qui est la nature.

Ce projet devrait se dérouler de mai à juin 2020, à raison d'une séance de 1h30 par semaine, soit 9 séances au total.

Le coût est de 2540,25 €. Ce montant comprend les cours, les animations et le transport.

Face à ce coût conséquent, l'APEPF sollicite les communes pour une solide subvention qui permettrait de financer en partie le projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE** de verser une subvention de 200 € si le projet se réalise.

Aucun (pour : 0 contre : 0 abstentions : 0)

Séance levée à : 20 h 30

En mairie, le 25/06/2021
Le Maire
Kristell CHEVREAU



A handwritten signature in black ink, which appears to read "Kristell Chevreau", is written over the right side of the official seal.